

LA LETTRE

DES ENTREPRISES



N° 20 - Juillet 2021

PRO BTP



ÉDITO

Ce mois-ci, découvrez comment PRO BTP prend le relais en cas d'arrêt de travail d'un de vos salariés. Également au sommaire, nos actions sociales avec le plan senior en entreprise, les chèques-vacances BTP et l'allongement du congé de paternité. Nous vous souhaitons un bel été.

Christophe Chapalain

Directeur régional PRO BTP Lille et Rouen



À LA UNE

Arrêts de travail : PRO BTP maintient le salaire de vos salariés pour vous !

DÉCOUVRIR



ZOOM SUR...

Action sociale : le plan senior en entreprise

LIRE LA SUITE



PRO BTP ET MON ENTREPRISE

Le Chèque-Vacances BTP facilite l'accès aux loisirs et vacances

EN SAVOIR +



EN BREF

L'allongement du congé de paternité

LIRE L'ARTICLE

SUIVEZ-NOUS SUR :



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information [cliquez ici](#)

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP) Régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 394 164 966

Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco Institution de retraite complémentaire autorisée à fonctionner par le Ministère chargé de la Sécurité sociale par arrêté du 21 juillet 1997 sous le n° 812 et par la Fédération Agirc-Arrco sous le n° F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532

ASSOCIATION CHÈQUES VACANCES BTP (entreprises occupant moins de 50 salariés) régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 501 760 664

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 784 621 468

